

CHAQUE ANNÉE, 14 MILLIARDS DE BALLES SONT PRODUITES, DEUX FOIS PLUS DE MUNITIONS QUE D'ÊTRES HUMAINS !

Tous les jours, des atteintes graves aux droits humains et au droit international humanitaire sont commises dans le monde entier. Celles-ci sont perpétrées au moyen d'armes dites « légères et de petit calibre » et de leurs munitions.

On estime que le commerce des armes génère chaque année entre **45 et 60 milliards de dollars de bénéfices**. À cause d'un manque de contrôle, ces armes atterrissent souvent entre les mains de ceux qui violent les droits humains. Le commerce des armes est l'un des plus **corrompu au monde**. Il engendre d'innombrables **atrocités** et attise les **conflits** et la **pauvreté**.

ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ?

Ce sont toutes les armes qui sont facilement transportables soit par une personne soit par une petite équipe. Par exemple les revolvers, fusils et kalachnikovs, mais aussi les canons antichar portatifs ou encore les lance-missiles portatifs.

CHAQUE MINUTE, UNE PERSONNE EST TUÉE LORS DE VIOLENCES ET DE CONFLITS ARMÉS !

Lors des derniers conflits armés, plus de **80% des victimes étaient des civils**.

Comme bien souvent, les plus vulnérables sont atteints les premiers. Par exemple, il est de plus en plus reconnu que la disponibilité des armes légères et de petit calibre aggrave l'impact des conflits sur les enfants. Des armes, disponibles, faciles à dissimuler et à utiliser sont mises entre leurs mains pour les envoyer au combat. Pendant les conflits, l'usage des armes mutile et traumatise des générations entières d'enfants, à la fois physiquement et psychologiquement.

DES SOLUTIONS ?

Au niveau international, le commerce des armes est mieux régit que celui des armes ! Ce qu'il manque, c'est **un traité international**. Ce traité, en discussion en juillet 2012, permettrait d'établir un ensemble de normes internationales communes. Pour être efficace, il devra inclure cette règle : **« S'il existe un risque substantiel que des armes exportées vers un autre pays soient utilisées pour commettre des violations graves des droits humains ou du droit international humanitaire, pour porter gravement atteinte à la paix et à la sécurité ou entraver sérieusement le développement durable, le transfert d'armes doit être bloqué. »**

TÉMOIGNAGE D'EMMANUEL JAL, 32 ANS, ANCIEN ENFANT-SOLDAT DU SOUDAN

Je m'appelle Emmanuel Jal. Musicien, activiste et ancien enfant-soldat du Sud Soudan. Un enfant de la guerre en somme.

Je suis né pendant la guerre du Soudan. À l'âge de cinq ans, on viola ma tante et tua un homme devant moi et ma mère. Quand j'ai eu 8 ans, on m'envoya à la guerre avec une kalachnikov sous le bras. Enfant, je me demandais toujours : comment se procuraient-ils ces armes si facilement ? J'ai vite compris que c'est le peu de régulation du marché des armes qui permet la vente de celles-ci entre États

sans que personne ne se demande dans quelles mains elles vont finir.

Après des années de souffrance dans mon pays, les gouvernements du monde entier négocient pour rédiger un traité sur le commerce des armes pour empêcher les dictateurs et les criminels d'acheter des armes. C'est notre unique chance de s'assurer de l'obtention d'un traité qui protège des vies.

Il n'existe pas de réponses simples pour mettre un terme aux horreurs que les seigneurs de la guerre commettent depuis des siècles. Toutefois, si nous pouvions les tenir éloignés des armes, nous aurions plus de chance de protéger des millions de vies et de donner une nouvelle chance à des dizaines de milliers d'enfants-soldats.

DÉGAINÉ TON SYLE ET CRÉE TON AFFICHE

Pour attirer l'attention sur le thème du commerce des armes et donner l'occasion aux élèves d'en comprendre les enjeux, Amnesty International et la Croix-Rouge de Belgique s'associent pour vous proposer un concours sur ce thème d'actualité.

ÉCHÉANCES :

Date limite des inscriptions au concours : **16 novembre 2012**.

Participer à une animation : **du 15 septembre 2012 au 19 février 2013**.

Envoi des productions : **au plus tard le 15 mars 2013**.

Journée de clôture : **fin avril 2013**.

Voyage à La Haye pour les gagnants du concours : **fin mai-début juin 2013**.

COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer au concours, c'est très simple. Vous pouvez vous inscrire en **téléchargeant la feuille d'inscription sur le site www.croix-rouge.be/dites-stop** et la renvoyer par courrier à l'adresse suivante : Concours « Dégainé ton style » • Croix-Rouge de Belgique • Service de droit international humanitaire • 96, rue de Stalle • 1180 Bruxelles. Ou par e-mail à l'adresse suivante : **dnh@redcross-fr.be**

RÈGLEMENT

[Vous trouverez le règlement du concours sur le site www.croix-rouge.be/dites-stop]

1) Objet du concours

Le concours consiste en la création d'une affiche A2. Son contenu s'axe autour des questions suivantes : **Pourquoi le contrôle des armes est-il si important ? Quelles sont les conséquences d'un non-contrôle du commerce des armes ?**... Voici quelques pistes : "Donne un accès facile aux armes pour tout le monde"; "Met en danger la population"; "Met les droits humains en péril"; "Favorise la violence pendant et après les conflits"; "Favorise une utilisation illégale des armes"; "Installe un climat d'insécurité";...

2) Participants

Des élèves de la **4^e à la 6^e secondaire**, par classe et accompagnés d'un enseignant référent. Maximum : 20 classes.

3) Conditions

Participation obligatoire à une animation d'Amnesty International ou de la Croix-Rouge de Belgique pour le 19 février 2013 au plus tard. Un animateur viendra dans votre classe.

4) Modalités

Un seul bulletin d'inscription et une production par classe. Les œuvres seront envoyées pas la poste à l'adresse mentionnée. Elles peuvent également être remises en main propre. Une photo de l'œuvre sera envoyée par e-mail à l'adresse dnh@redcross-fr.be

5) Critères de la production

• La production réalisée par les élèves est une affiche

qui comprend un slogan, un visuel et un petit texte accrocheur, en français.

- Le nom de l'école et la classe participante seront mentionnés au dos de l'affiche.
- Son contenu et sa forme seront le reflet de l'objet de ce concours.
- L'affiche sera accompagnée d'une note d'intention d'une page maximum expliquant le message et la réflexion qui a été menée pour y arriver.
- Le format de l'affiche : A2 et plastifiée.
- L'affiche sera une œuvre originale et inédite.

6) Le jury

Dans la composition de celui-ci, il y aura :

- un membre d'Amnesty International;
- un membre de la Croix-Rouge de Belgique;
- un membre de l'agence de publicité Air.

7) Le prix

Un voyage de deux jours, une nuit, à La Haye aux Pays-Bas pour toute la classe. Au programme ? Visite de lieux en relation avec la justice pénale internationale (dont la Cour pénale) et le respect de la vie humaine. Le voyage devra être organisé avant le 30 juin 2013.

8) Journée de clôture

Le résultat du concours sera proclamé lors d'une journée de clôture qui se déroulera fin avril 2013 à Bruxelles.

9) Usage et exploitation des productions

Amnesty International et la Croix-Rouge de Belgique se réservent le droit d'utiliser les productions créées, en vue de leur diffusion, sur tout support jugé utile, sans limitation dans l'espace et dans le temps. Il sera fait mention de l'établissement qui en est l'auteur.

DÉGAINE TON STYLE !



CHAQUE MINUTE, UNE ARME TUE !

Lutte pour un meilleur contrôle du commerce des armes
et agis pour les enfants-soldats en participant à notre concours !

Avec ta classe, crée une affiche sur la thématique du contrôle des armes. Vous
aurez peut-être la chance de remporter un séjour à La Haye aux Pays-Bas !

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



CROIX-ROUGE
de Belgique

